

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/78

18 mai 1998

(98-2085)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: français

BURUNDI

Déclaration distribuée par S.E. M. Grégoire Banyiyezako,
Ministre du commerce, de l'industrie et du tourisme

La République du Burundi adresse ses sincères félicitations à l'Organisation mondiale du commerce pour son anniversaire marquant la cinquantième année de la signature de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

A l'occasion de la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC, le Burundi souhaite proposer quelques réflexions qu'il faudrait intégrer dans les travaux futurs de votre Organisation.

L'objectif avoué du système commercial multilatéral a été toujours le relèvement du niveau de vie des peuples du monde grâce à l'accroissement des échanges, des revenus et des emplois. Une évaluation rapide après 50 ans de l'existence du système commercial multilatéral montre que l'objectif central est loin d'être atteint dans de nombreux pays du monde. Les mesures prises pour aider ces pays à atteindre cet objectif avec l'introduction de la Partie IV à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et la conclusion de l'Accord sur l'OMC n'ont pas produit les résultats attendus.

Il est important que des mesures additionnelles et substantielles soient prises pour aider les pays en développement en général et les pays les moins avancés en particulier à relever les défis auxquels ils sont confrontés. Les mesures à prendre en faveur de ces pays devraient privilégier une approche globale vis-à-vis de leurs besoins de développement depuis l'étape de l'augmentation de l'offre intérieure et extérieure jusqu'à l'étape de commercialisation, en passant par le renforcement des capacités humaines et institutionnelles nationales.

A cet égard, un plan de travail multilatéral devrait être pensé où tous les problèmes de développement devraient être solutionnés, à savoir la dette extérieure, l'aide publique au développement, les investissements, les transferts des connaissances et des techniques et les spécificités culturelles et politiques de chaque pays.

Si rien dans ce sens n'est entrepris et que la marginalisation des pays pauvres continue au rythme actuel, il y a lieu de craindre des troubles sociaux dans les régions pauvres qui risquent de remettre en cause les acquis du système commercial multilatéral actuel.

Le Burundi, pays Membre de l'ONU et de l'OMC, est victime depuis 1996 d'un blocus économique total de la part de certains de ses pays voisins.

Pourtant, le Burundi n'est ni responsable d'aucune infraction internationale au sens de la Charte de l'ONU, ni auteur d'aucune violation au sens de l'Accord sur l'OMC. Ce blocus met à néant tous les efforts entrepris par l'Etat burundais pour atteindre les objectifs et idéaux poursuivis par la Charte de l'ONU et l'Accord sur l'OMC. En effet, les populations burundaises ne peuvent plus jouir de leurs droits élémentaires, comme le droit à l'alimentation, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à la liberté de mouvement et d'entreprise, etc.

Les pays auteurs du blocus économique, qu'ils qualifient abusivement de sanctions économiques, justifient le bien-fondé du blocus comme étant leur réaction au changement de pouvoir intervenu au Burundi en juillet 1996. Or, le changement de pouvoir visait à préserver le premier des droits de l'homme, à savoir le droit à la vie que le génocide toléré par le régime précédent violait massivement.

Ces pays qui pratiquent le blocus économique croient que leur action a pour objectif d'aider le peuple burundais à résoudre ses quelques problèmes intérieurs.

A cet égard, le gouvernement burundais souhaite déclarer que le blocus ne peut nullement constituer un remède aux problèmes internes du Burundi dans la mesure où il dénie à son peuple la jouissance de ses droits et libertés élémentaires, y compris son droit à la vie.

Pire, ce blocus contribue à enrichir abusivement certains privilégiés de ces pays et a abouti au dénuement total de leur propres populations dans la mesure où les quelques échanges élémentaires ont été rendus impossibles.

C'est pourquoi le Burundi lance un appel pressant aux pays voisins qui appliquent encore le blocus pour qu'ils révisent leur position. Ils auront ainsi contribué à l'établissement de la stabilité au Burundi et dans la sous-région des Grands Lacs africains.
